

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 28 MAI 2020**

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 27
- de votants 27

L'an deux mil vingt

Le vingt-huit mai

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. Philippe BAUDRIN, Maire

OBJET

**ELECTION DES ADJOINTS**

Etaient présents : Philippe Baudrin, Corinne Collet, Damien Ramez, Chantal Desrousseaux, Christophe Riff, Marie-Pascale Thuillet, Guy Collet, Christine Mercier, Jean-Michel Delannoy, Gilbert Montay, Henri Dumoulin, Bernard Meresse, Isabelle Plouvier, Salvatore Spoto, Laurent Blondeau, Sonia Pirotte, Agnès Devémy, Béatrice Le Maignent, Véronique Porquet, Alison Malaboef, Aboubakeur Ait Baha, Laura Philippe, Hubert Ledoux, Richard Preuvot, Jean-Claude Réziga, Sonia Glineur, Carine Grand

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/05/2020

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 20/05/2020

Un scrutin a eu lieu, Mme Alison Malaboef a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 8,

Monsieur le Maire rappelle que les Adjoints au Maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Aussi, si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Un appel à candidatures est effectué.

Il est constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire est déposée : liste conduite par madame Corinne COLLET.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 5
- suffrages exprimés : 22
- majorité requise : 12

La liste « Corinne COLLET » a obtenu 22 voix.

La liste conduite par Madame Corinne COLLET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée et les élus ont été  
proclamés élus en qualité d'adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

- Mme Corinne COLLET, 1<sup>er</sup> adjointe au Maire,
- M. Damien RAMEZ, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire,
- Mme Chantal DESROUSSEAUX, 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire,
- M. Christophe RIFF, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire,
- Mme Marie-Pascale THUILLET, 5<sup>ème</sup> adjointe au Maire,
- M. Guy COLLET, 6<sup>ème</sup> adjoint au Maire,
- Mme Christine MERCIER, 7<sup>ème</sup> adjointe au Maire,
- M. Jean-Michel DELANNOY, 8<sup>ème</sup> adjoint au Maire.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 29/05/2020

La Directrice générale des services

I. SERAFINI

